

Avis de constitution

SOCIETE « KRAMO ENTERTAINMENT & SERVICES »

Siège ABIDJAN, BINGERVILLE CITE PALMA LGT 117.,
Lot ND, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/03/2025 , et enregistrés au CEPICI le 01/04/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KRAMO ENTERTAINMENT &
SERVICES »

Objet : Fournitures de bureau

- Bureautiques
- Mobiliers de bureau
- Reprographie
- Evènementiel
- Formation
- Semences agricoles
- Location de véhicules

Et pour la réalisation de l'objet social :

• L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

• L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

• La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

• La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

• Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN, BINGERVILLE CITE PALMA LGT
117., Lot ND, Ilot ND

Dirigeant(s) M KRAMO FELIX SANTHONI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-04387 du 16/04/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°24141/GTCA/RC/2025 du 16/04/2025

